ROUBAIX

Vieux travailleur !!!

Nous avons reçu jeudi une visite d'un caractère particulièrement douloureux. C'était un ménage de vieux et honnêtes ouvriers.

Le mari venait d'être jeté sur le pavé par son employeur de la façon outrageusement désinvolte dont on se débarrasse d'un outil ancien pour le remplacer par un neuf.

En fiche de consolation, le brave homme avait reçu de son patron un mémorandum ainsi libellé :

MEYER & BOQUILLON
Constructeurs
26 et 28, rue Sébastopol, 26 et 28.
ROUBAIX

Le nommé Guénens, modeleur, ne peut plus être occupé chez nous, l'assurance n'acceptant plus d'assurés après 65 ans ».

Le peine des deux infortunés faisait réellement peine à voir.

Avec des sanglots dans la voix, M. Victor Guénens, domicilié 76, rue de Leuze, nous raconta qu'il avait été, il y a quelques semaines, victime au cours de son travail d'une blessure légère ayant nécessité quelques jours de repos.

Sitôt sa guérison, le prolétaire s'était remis à la besogne et... jeudi matin le comptable de la maison Meyer et Bocquillon lui avait brutalement signifié son congé définitif, pour la raison que l'on sait sans lui laisser un centime d'indemnité.

— Vous êtes encore cependant en état de travailler, demandons-nous à notre interlocuteur après l'exposé de sa situation lamentable ?

— Mais, oui, monsieur, nous répondit Guénens, d'une voix découragée. Je ne demande que de l'ouvrage, moi ! Je gagnais toujours comme auparavant 45 centimes de l'heure et ce salaire nous faisait vivre ma femme et moi... Si maintenant on ne veut plus m'occuper, qu'est-ce que nous allons faire... Qu'est-ce que nous allons faire ?... Et le malheureux, qui, après toute une vie de labeur en était réduit à se poser cette lancinante question, se remit à fondre en larmes.

Sincèrement ému devant ce malheur si vrai, si poignant et si immérité, nous avons réconforté de notre mieux les pauvres gens qui spontanément étaient venus solliciter notre concours.

D'abord nous avons engagé M. Guénens à réclamer auprès du Conseil des prud'hommes, l'indemnité de prévenance à laquelle il a légalement droit, n'ayant jamais signé aucun réglement d'atelier stipulant le contraire.

Pour le reste, nous devons hélas nous borner à faire appel à l'esprit de solidarité humaine des gens de cœur qui, lisant ces lignes, se sentiront capable de faire quelque chose pour de vieux travailleurs ne désirant somme toute qu'être à même de continuer à vivre en travaillant.

Et pour terminer, nous livrons à l'appréciation de l'opinion publique l'attitude des compagnies d'assurances n'hésitant pas, pour d'excessives raisons d'intérêt, à se donner des statuts dont l'application est susceptible de jeter brusquement dans la plus noire misère les vétérans du travail.

Espérons que la loi bienfaisante actuellement en débat au Parlement viendra rapidement apporter à ceux-ci la sécurité matérielle à laquelle ils ont droit.

MARCELS.

L'AFFAIRE NISON-CHATTELYN. — Voir aux Informations régionales.

CHASSE AUX COURANTS VACABONDS

Dans l'après-midi de jeudi, MM. Pellerin, ingénieur-directeur de la Société de constructions mécaniques et électriques du Nord ; Béghin, professeur de chimie à l'Ecole nationale des Arts industriels, et Demogeot, ingénieur-conseil à Berguette, ont continué, à proximité du pont du Gallon d'Or, les expériences précédemment décrites afin de rechercher les moyens d'éviter la décomposition électrolytique des conduites d'eau souterraines, par suite des courants vagabonds s'échappant des lignes de tramways.

La circulation des tramways a subi de ce fait des perturbations assez sensibles.

Dépôts de Cartes Postales Ed. G B, au Grand Bazar.

CHEZ LES ABSENTS

Des malfaiteurs ont pénétré à l'aide d'une fausse clef, dans la nuit de mardi à mercredi, dans l'estaminet portant le numéro 6 de la rue Newcomen, inhabité depuis quelque temps et tenu antérieurement par M. Louis Dehay, actuellement rue des Champs.

Ils y ont dérobé quatre fûts de quinze litres contenant du genièvre, de l'amer, de l'eau de vie et du malaga portant la marque de l'Union coopérative.

Des agents en tournée ont retrouvé les fûts vides mercredi matin, rue du Brondeloir.

EN BAISSANT LES YEUX

M. Desbonnets, 55, rue de l'Industrie, a trouvé, il y a quelques jours, un portemonnaie contenant une certaine somme et plusieurs tickets d'aiguilles.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

PREVOYANTS DE L'AVENIR. — Les sociétaires sont prévenus que la recette commencera, dimanche 7 janvier, à 9 heures, et pour éviter l'encombrement, la série 1133 sera installée dans la salle du haut de l'hôtel des Pompiers.

Nota. Les sociétaires retraités sont priés de faire établir leur certificat de vie et de le faire parvenir au siège avant le 15 janvier.

AVENIR DU PROLETARIAT. — La réunion mensuelle aura lieu le dimanche 7 janvier, de 10 heures à midi, au siège du Comité, 22, rue du Vieil-Abreuvoir. Renseignements, adhésions, paiement des cotisations.

Théâtres, Fêtes et Concerts

THEATRE DU FONTENOY. — Nous rappelons que le programme du spectacle de dimanche prochain, comprendra, outre « Le Fils Surnaturel », vaudeville en trois actes ; « Lui », drame en un acte ; la première de « l'Entôleuse », pièce à thèse en 3 actes, de notre confrère Marius Véran.

HIPPODROME-THEATRE. — La représentation Mayol, fixée au 7 janvier, s'annonce comme un gros succès.

Un très amusant programme de pièces nouvelles en vogue encadre brillamment l'intermède du diseur incomparable qu'est Mayol, surnommé à juste titre le « roi des humoristes ».

Princesse Makoko Savon Victor Vaissier Nouveau Parfum exquis 970-4

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez MM. François Ferbé et Cie, Mlle Jeanne Mercier, 17 ans, bobineuse, demeurant à Wattrelos, hameau de Saint-Liévin, a été blessée à la main droite par une poulie du bobinoir.

10 jours de repos.

— Le jeune Victor Veirman, 14 ans, bacleur, chez MM. Raymond Lefebvre et Ne, demeurant rue de Mouvaux, cour Frère 6, a été blessé au côté gauche en travaillant

10 jours de repos.

— A la Société anonyme de la rue de Soubise, M. Charles Friard, 32 ans, demeurant rue de Barbaume à Croix, s'est fait une entorse dorso-lombaire en portant un rouleau

10 jours de repos.

— Chez MM. Motte et Blanchot, Mlle Marie Milavaine, 27 ans, ourdisseuse, demeurant rue de la Potente, 103, à Tourcoing, a été blessée aux doigts de la main droite par le tambour d'un bobinoir.

10 jours de repos.

— M. Cyrille Delesalle, 47 ans, domestique chez M. E. Théodore, demeurant rue du Fresnoy, 14, s'est blessé à l'annulaire gauche en déchargeant une balle.

30 jours de repos.

— Chez Mme veuve Mercier et Cie, le jeune Eugène Voreux, 14 ans et demi, chaudronnier, demeurant rue Cuvier 42 s'est blessé à l'index gauche en poussant une feuille de cuivre.

15 jours de repos.

— Chez MM. G. Browaeys et Cie, M. Emile Soffre, 19 ans, apprêteur, demeurant rue Bayard, 5, s'est contusionné l'annulaire droit en tombant.

20 jours de repos.

— Chez M. Jules Cheron, M. César Caby, 50 ans, mouleur, demeurant rue de l'Alma, cour Thomas, 1, s'est blessé à la hanche gauche en tombant.

12 jours de repos.

— Chez M. Léon Cocheteux, M. Charles Biberghien, 25 ans, peintre, demeurant rue de Pommelet, cour Hoche, 7, s'est blessé à l'aine en déplaçant une échelle.

15 jours de repos.

— Chez MM. Léon Allart et Cie, M. Jules Verbrughe, 28 ans, homme de peine, demeurant rue de Bouvines, cour Fontier, 74, s'est blessé au bras droit en travaillant.

10 jours de repos

— Le jeune Henri Florin, 15 ans, apprenti chez M. Toulemonde-Destombe, demeurant rue de la Paix, cour Lefebvre, s'est fait une entorse du pied gauche en descendant d'un escabeau.

12 jours de repos.

— Chez MM. Lemaire et Dillies, Mlle Elise Trachon, 44 ans, homme de peine, demeurant rue de Maubeuge, 60, s'est contusionné le genou gauche en tombant.

10 jours de repos.

— Chez M. Emile Delattre, la jeune Julia Vanascost, 13 ans, tisserande, demeurant rue de la Limite, cour veuve Tahon, à Croix, s'est fait une entorse du pied droit en descendant d'un ponton.

15 jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, M. Henri Verfaille, 31 ans, demeurant à Tourcoing, rue des Piats, 242, s'est fait une entorse du poignet gauche en cassant des cercles.

15 jours de repos.

— Chez M. Hector Lestienne, M. Charles Baert, 60 ans, peintre, demeurant rue des Longues-Haies, cour Fromont, 36, s'est fracturé le radius droit en dégringolant une échelle.

4 semaines de repos.

— Chez M. Alphonse Baert, M. Pierre Haen, 59 ans, domestique, demeurant rue d'Italie, 81, s'est fait une forte contusion à la cuisse gauche en nettoyant l'écurie.

Trois semaines de repos.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 4 janvier 1905

Naissances. — Henri Carpreaux, rue Blanchemaille. — Léon Serre, rue Pellart, 48. — Andrée Losfeld, rue d'Hem, maisons Nollart, 2. — Léon Roisuert, rue Dombasle, cour Socte, 2. — Gaston Leclercq, rue de Soubise, cour Watteau, 20. — Marie Herssens, rue Blanchemaille. — Suzanne Dujardin, rue Blanchemaille, 84.

Décès. — Léon Leroy, 41 ans, rentreur, rue et cité Decaitte, 1. — François Dubut, 11 jours, rue Beaucourt, 9. — Marthe Plays, 11 mois, rue Chossat, cour Foveau, 28. — Henri Desgardin, 19 ans, rue Blanchemaille. — Henri Derveaux, 65 ans, tisserand, rue Blanchemaille.

TOURCOING

CHASSE AU VOLEUR

Mercredi soir, vers 9 heures, un individu pénétra résolument dans la boucherie-charcuterie de M. Henri Voreux, 185, rue du Brun-Pain, et après avoir dérobé un jambon et un morceau de lard, s'enfuit à toutes jambes. Si vite que cet exploit ait été accompli, Mme Voreux eut le temps de l'apercevoir.

Elle appela son mari. Celui-ci se saisit de son revolver et, après avoir tiré un coup de feu dans la rue, se mit à la poursuite du voleur. Ce dernier, effrayé, abandonna le produit de son vol dans la rue de l'Hippodrome et disparut bientôt.

M. Voreux cessa alors la chasse ; il ramassa son jambon et son lard et rentra chez lui. Il n'a pas déposé de plainte à la police.

LE TRONC VOLE

Le tronc trouvé mercredi matin par le garde Blondel, du Blanc-Seau, sur la berge du canal, a bien été volé, ainsi qu'il en résulte de l'enquête ouverte par M. Froix, commissaire de police du 1er arrondissement. Ce tronc mobile a été dérobé dans la journée de mardi dans l'église Saint-Louis, rue des Cinq-Voies. Il avait été vidé vendredi et ne pouvait contenir qu'une trentaine de sous.

L'auteur du vol est activement recherché.

NECROLOGIE

On nous annonce la mort à l'âge de 45 ans, de M. Baert, chef de district au Chemin de fer du Nord, à Tourcoing.

Ce dernier s'était rendu en vacances avec sa famille chez son prédécesseur à Tourcoing, M. Cantrainne, actuellement chef de section à Anor. Il est mort presque subitement chez ce dernier, jeudi matin.

M. Baert, qui était très estimé à Tourcoing, ne laissera que des regrets.

Nous prions Mme Baert et sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

LA XXXIIe FETE FEDERALE DE GYMNASTIQUE

La commission des installations et travaux du terrain de fête s'est réunie, jeudi, à 5 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. E. Lecomte.

Etaient présents : MM. Delattre, Delespierre et Wagnon, conseillers municipaux, Frère, Thieffry, Delannoy, Delcourtiade, Piat.

M. Sevin, architecte des bâtiments municipaux, assistait à la réunion.

Lecture a été donnée d'un avant-projet pour l'installation et la décoration des tribunes, projet qui sera adressé aux entrepreneurs ayant demandé ou qui demanderont à être admis comme soumissionnaires.

* * *

La commission des récompenses de la 32e fête fédérale de gymnastique se réunira à l'Hôtel de Ville samedi prochain, 6 janvier, à cinq heures du soir.

LA CHASSE

La fermeture de la chasse à tir à la perdrix, au lièvre et au chevreuil est fixée au dimanche 14 janvier 1906 au soir, par arrêté préfectoral du 3 janvier.

Enquête de Commodo et Incommodo

Le samedi 13 janvier, il sera procédé par un commissaire nommé à cet effet, dans une des salles de la mairie, depuis deux heures jusqu'à cinq heures de relevée, à une information de commodo et d'incommodo, au sujet de l'acquisition par la ville de Tourcoing, d'une parcelle de terrain de 2.000 mètres carrés sise rue du Capitaine Aubert à Roubaix, et rue du Fresnoy, à Tourcoing, et nécessaire à la construction de nouveaux bâtiments pour le Service des Eaux.

Les personnes qui auraient des observations à présenter ou des oppositions à former, sont invitées à venir les déposer dans l'information annoncée.

LEURS RENTES

Chez Herbaux-Tibeauts, filateurs, rue Faidherbe, un mécanicien, Clotaire Lemaire, 51 ans, en tombant dans un escalier, s'est contusionné la région dorso-lombaire gauche. Huit jours de repos.

— Chez Leplat et fils, tisseurs, rue Duguay-Trouin, un tisserand, Pollet Léopold, 38 ans, demeurant rue de la Croix-Rouge, 74, en soulevant un rouleau, s'est fait un effort aux reins. Dix jours de repos.

— A l'Usine à gaz, un chauffeur de fours, Joseph Brocq, 31 ans, demeurant à Roubaix, a reçu une porte de cornue sur le pied gauche, qui a été contusionné. Huit jours de repos.

— Aux Chaudronneries de Roubaix-Tourcoing, un chaudronnier, Auguste Baudoux, 24 ans, demeurant à Fives-Lille, en descendant d'un bouilleur, a fait un faux pas qui a occasionné un effort. Huit à dix jours de repos.

— Chez Verschave-Catteau, entrepreneur de menuiserie, rue des Anges, un ouvrier, François Deschieter, 29 ans, demeurant rue du Canal, a reçu une pièce de bois sur la main gauche, qui a été contusionnée.

— Chez Cauliez et Delaoutre, filateurs, 15, rue du Dragon, un trieur, Emile Duforest, 13 ans, demeurant rue de Roncq, en triant la laine, a eu l'extrémité de l'index gauche piquée par un chardon. Huit jours de repos.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé jeudi matin aux Halles de Tourcoing 2.900 huîtres, 2.240 kilos de marée, 50 kilos de beurre, 9 lapins de garenne, 130 kilos de chicorée.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 4 janvier 1906

Naissances. — Lutun André, rue d'Anvers, 17. — Decanter René, rue de Gand, 385. — Honoré Denise, rue de Tourcoing, 51.

Décès. — Péronne César, 3 mois, rue de la Blanche-Porte. — Vancammelbecque Henriette, 77 ans, rue de Lille, 121. — Lavaillar Lévin, 83 ans, et Drouart Pierre, 82 ans, rue d'Havré, 3.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ETAT CIVIL du 4 janvier. — *Naissance.* — Marlière Théophile, rue de Croix, 4.

Décès. — Vandenbulcke Lucie, 79 ans, sans profession, rue de Jardins.

WATTRELOS

ŒUVRE DE BIENFAISANCE. — L'exposition des lots de la tombola de l'Union syndicale des commerçants du Laboureur, au profit des familles s'ouvrira vendredi 5 janvier.

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — Par arrêté de M. le Préfet en date du 20 décembre 1905, sont nommés délégués comme représentant de l'administration pour faire partie de la commission chargée de procéder à la révision de la liste électorale de la commune :

1. M. J.-B. Delreux, pour la 1re section. — 2. M. Calixte Henneau, pour la 2e section. — 3. M. Léon Watrelos, pour la 3e section. — 4. M. Jules Deleroix, débitant de tabacs, pour la 4e section.

RONCQ

ARRESTATION D'UN CAMBRIOLEUR. — Dans le courant de novembre dernier, plusieurs vols avec effraction étaient commis dans notre paisible commune.

Ce fut d'abord M. Jean-Baptiste Vandenbussche, demeurant au hameau du Pelle-le-Bœuf, qui reçut la visite de messieurs les cambrioleurs. Une montre et une certaine quantité de vêtements, estimés 150 francs, lui furent dérobés.

Ensuite M. Pierre Vanstenkiste, au hameau du Blanc-Four, était dévalisé de nombreux effets et d'aliments pour une valeur de 200 francs environ.

M. Charles Vanavesque, journalier, de Roncq, se voyait enlever par une nuit pluvieuse six lapins de son clapier.

Les plaintes furent déposées à la suite desquelles une enquête fut ouverte. Des renseignements recueillis par la gendarmerie, il résultait qu'un sieur Jules Deprestère, 18 ans, journalier, demeurant au Blanc-Four, n'était pas étranger à ces méfaits. Arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt émanant de M. Coupillaud, il fut conduit à Lille. Interrogé, il ne devait participé à ces vols ; matériellement il est formellement reconnu par plusieurs témoins.

Il sera envoyé sous peu devant le tribunal correctionnel.

LINSELLES

INCENDIE CRIMINEL. — Voir aux Informations Régionales.

LILLE

CARDEZ BIEN VOS VOLAILLES

Un canardier de la rue Pierre-Legrand, M. Desnoulet, possède dans sa volière nombre poules et deux magnifiques coqs sur lesquels il fondait les plus belles espérances. Toute la petite basse-cour vivait en paix, aussi M. Desnoulet, directeur, allait sans crainte ses volailles. Mais, hélas ! un nuit une malveillant a jeudi, un malandrin resté inconnu s'en vint rendre visite à la volière du canardier et trouvant le gibier à son goût, enleva sans autre forme de procès. Les pauvres bêtes, les meurent même pas le temps de prévenir leur propriétaire, en poussant leurs cris stridents.

Ce n'est que vers 7 heures que M. Desnoulet s'aperçut de leur disparition et qu'il se rendit, inconsolable, à poste de police de son quartier, où il déposa une plainte.

Une enquête est ouverte.

VOLEUSE OU KLEPTOMANE

Depuis quelques jours, le personnel des Galeries Lilloises était intrigué par les allées et venues suspectes d'une femme à la mise soignée et paraissant âgée d'une soixantaine d'années qui stationnait devant les rayons regorgeant de marchandises.

En dépit de son grand âge, la petite vieille évoluait avec une facilité étonnante parmi les promeneurs lorsqu'elle sentait des regards s'appesantir sur eux.

Comme on le conçoit, cette attitude parut louche aux employés qui en référèrent à leur directeur. Ce dernier fit exercer une surveillance et chargea un inspecteur de la Sûreté d'arrêter cette singulière cliente.

Cette surveillance fut si étroite que la vieille était bientôt mise en état d'arrestation, au moment où elle subtilisait avec une adresse remarquable plusieurs bibelots des rayons. Aussitôt conduite au poste de police, la voleuse déclara s'appeler Céline Vandenbogaere, 65 ans, rentière, demeurant boulevard Victor-Hugo.

Fouillée, elle fut trouvée en possession de différents objets portant encore l'étiquette de ce magasin.

Plus morte que vive, Céline, en s'indignant, essaya de protester de son innocence, malgré le flagrant délit qui existait.

La police croyant avoir affaire plutôt à une kleptomane qu'à une voleuse l'a laissée en liberté, après l'avoir gratifiée d'un procès-verbal pour vol.

PALAIS D'HIVER.
BRASSERIE DE L'INDUSTRIE

9, rue Esquermoise, Lille

Tous les jours de 4 h. 1/2 à 7 h. 1/2 et de 8 h. 1/2 à minuit, avec le concours de MMmes Fernande Laurent, *Louise de Parme*, MM. Momejan, Lanjal, *Les Gil d'Or.* — Orchestre symphonique. — Idéal Cinéma.

Cinéma gratis t. l. Jours : Galeries Lilloises

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

L'AFFAIRE JOLY

Le Comptable en Correctionnelle

Le grand Joly a été de nouveau interrogé par M. Gobert, juge d'instruction.

En présence de l'expert, M. Desruelles, le comptable clérical a pu exposer comment sa fatuité l'avait amené à commettre les indélicatesses qui lui sont reprochées.

Si l'on s'en souvient, voici 8 mois que Joly est en prison, et l'affaire est à l'instruction et peut-être bien 5 ou 6 que le prévenu attendait de revoir la béâte figure de son juge.

Dans ces conditions, ce dernier, croyons-nous, a l'intention de réduire l'inculpation aux proportions d'un délit correctionnel.

Les Elections Consulaires

Voici les résultats du scrutin de ballottage pour l'élection de deux juges suppléants pour un an :

VALENCIENNES. — Inscrits : 1767 ; votants 79 : MM. Boulanger et Menneveux, 74 v.

BOUCHAIN. — Inscrits, 444 ; votants, 0. On n'a pu constituer le bureau.

CONDE. — Inscrits, 620 ; votants, 16 : MM. Boulanger et Menneveux, 16 voix.

DENAIN. — Inscrits, 568 ; votants, 12 : MM. Boulanger et Menneveux 11 voix.

SAINT-AMAND. — Inscrits, 796 ; votants, 9 : MM. Boulanger et Menneveux, 9 voix.

Totaux. — Inscrits, 4.195 ; votants, 116 : MM. Boulanger et Menneveux, 110 voix, élus.

VALENCIENNES-CLOAQUE

La sous-commission sanitaire, composée de MM. Catrin, Ricoux, Boulanger, Lemaire, et présidée par M. Truc, sous-préfet, s'est rendue cité Hespart et rue des Godets, où elle a visité des immeubles particulièrement insalubres.

Diverses améliorations ont été décidées, auxquelles les propriétaires seront astreints, sauf en ce qui concerne l'insalubrité totale qui pourrait être déclarée et les obliger à la démolition.

Espérons qu'en dépit de certaines lenteurs administratives ou municipales, et de l'obstruction de certains proprios plus ou moins réactionnaires on arrivera à désinfecter Valenciennes-Cloaque.

BAL DE BIENFAISANCE. — Nous apprenons que suivant la tradition, un bal de bienfaisance sera organisé dans les salons de l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes, samedi 10 février prochain. Souhaitons que ce bal ait le même succès que ceux des années précédentes et que les pauvres de notre ville y trouvent encore leur part.

UN VALENCIENNOIS NOYE A BOULOGNE. — Un chaudronnier en fer, Alexandre Plouchart, 29 ans, originaire de Valenciennes, qui travaillait à réparer le « Pas-de-Calais », à Boulogne, était occupé sur un radeau et remontait les tables servant d'établi. En donnant la dernière à ses camarades qui se trouvaient sur le quai, il poussa le radeau en arrière par la force qu'il employait à passer cette table et il tomba entre le radeau et le quai.

Saisi par le froid et ne sachant pas nager, non plus que les personnes présentes, il trouva la mort, sans qu'on pût lui porter secours.

NOS BONS PAVES. — La nommée Beauvois Angèle, 22 ans, d'Oisy, est tombée, place de la Gare, et dans sa chute s'est fracturé le pied droit.

La blessée a dû être transportée en voiture à l'Hôtel-Dieu.

LIBRE-PENSEE. — La réunion trimestrielle du Comité de la Libre-Pensée de l'Arrondissement aura lieu le 7 janvier, à 5 heures du soir, au siège, rue Saint-Louis, 8.

Ordre du jour. — Cotisations ; Nouveaux adhérents ; Questions diverses ; Unification de la Libre-Pensée ; Congrès national de Paris du mois d'avril ; Congrès interdépartemental d'Anzin ; Unification de l'insigne des Libres-Penseurs.

Présence indispensable. Les secrétaires de groupe qui n'auraient pas reçu de convocation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

SOLIDARITE. — Un anonyme a versé au bureau de bienfaisance une somme de 5 fr.

ON BOUFFE. — 21 bœufs, 18 vaches, 12 taureaux, 118 moutons, 47 veaux, 6 chevaux, ont été sacrifiés la semaine dernière à l'abattoir de notre ville.

NOS COLLECTIONS. — Le buste en marbre de Louise de Malakoff, œuvre du sculpteur G. Crauck, qui était placé au musée du Luxembourg, a été envoyé au musée G. Crauck.

POUR LA BOUCHERIE. — Les tirs de la garnison auront lieu mardi, jeudi et vendredi prochains, de 11 h. 1/2 du matin à 2 heures du soir.

DENAIN

QUI A TORT. — M. Giron, brasseur, eut pendant quelque temps, le nommé Langet J.-B., comme domestique.

Pour des raisons que nous n'avons pas à connaître, Langet fut congédié, ce qui ne lui plut pas.

C'est sans doute pour témoigner son mécontentement à l'égard de son ancienne patronne qu'il quelqu'un brûlait...

Plainte a été déposée à la police qui enquête.

TROP DE SANS-GENE. — On nous écrit : Il y a quelques jours, le nommé Decaud, habitant le hameau de Beau-Vivier, dut subir le tourment d'une atteinte d'appendicite. Avec des douleurs, le beau-fils de Decaud se présentait à la porte d'un docteur, sollicitant l'intervention du praticien, pour porter des soins au malade.

Ce docteur demanda qu'on veuille bien le prendre en voiture, ce qui n'est pas drôle, étant donné les trois kilomètres qui séparent le hameau de celle-ci de la ville.

Mais ce qui l'est, c'est que, quand le vit monter dans la voiture, M. le docteur refusa de se déranger le lendemain matin, Decaud expirant sans avoir eu les secours du médecin.

ATTENTION ! — Quinze contraventions ont été dressées hier, à la charge de quinze marchands ambulants qui circulent en ville bien avant les heures de marché, contrairement à l'arrêté municipal.

ANZIN

La Mairie nous communique l'avis suivant : Dans l'espoir que cette année, les ouvriers qui ont pu jouir de la gratuité des bains-douches, pendant des années, par tous les temps à la porte de la Mairie, les dispositions suivantes ont été prises par l'administration municipale, d'accord avec les syndicats de la boulangerie et de la boucherie qui sont adjudicataires des fournitures pour 1906.

Moins de bon cœur, les titulaires pourront s'approvisionner, à bon compte, chez les boulangers dont les noms suivent : Fosse Casimir, adjudicataire, rue Carbon ; Gillet Victor, rue du Vieux ; Herbaux Louis, Tison Achille, Fouletier Georges, Barmenteux Louis, Cambier-Cauvez, Noncomme Desbe, rue de Saint-Amand ; Barre Gustave, rue de l'Eglise ; Flament Emile, rue Pierre-Mulson ; Gasse Charles, rue Leon Gambetta ; Mabil Pierre-Joseph, place Verte ; Lecomte Henri, Dujardin Fernand, rue Saint-Louis ; Lecouvreur Eugène, Dhoust Adolphe, Hayart Léon, rue de Condé, sous-traitants agréés par la Commission administrative du Bureau de bienfaisance.

Pour la viande, ils pourront se faire servir chez : MM. Wallerand Joseph, adjudicataire, rue de Condé ; Cachoux Paul, Ribeaucourt Fernand, Cuvelier Joseph, Levasseur Louis, Cartry Joseph, Lacademie-Fourmeux, Coquelet-Vasse, rue de Condé ; Blondeau Achille, rue Verte ; Guisgand Emile, Coquelet Arthur, Baudoin Gustave, Bâtier Louis, Noel Joseph, Douaum Alberta, Desrumaux Fernand, rue de Saint-Amand ; Wallerand Paul, Lescamps Omer, rue Victor-Hugo ; Wanteilet Pierre, rue Carnot ; Morel Alphonse, rue Kléber ; Saint Victor, rue Joubert ; Patureau fils, Grandpierre, Lacquement Jules, rue de la Liberté, agréés par la Commission administrative du Bureau de bienfaisance.

FRESNES

EN VERRERIE. — Dans notre article d'avant-hier, nous avions émis des doutes sur le rachat des Verreries anonymes de Fresnes, par MM. Wagret et Schmidt. Aujourd'hui la chose est faite : ce sont les sociétés Wagret et Schmidt qui en sont les acquéreurs. La forte somme qu'ils ont offerts au banquier à la dernière heure était trop importante pour que la nouvelle société constituée dans le but de remettre en marche la verrerie puisse de nouveau faire des offres supérieures au liquidateur. Nous signalons aussi dans notre article que le Comptoir patronal était derrière ces Messieurs. Cela ne fait plus aucun doute aujourd'hui, d'abord pour les fours à bouteilles, puisque ces derniers ne marcheront plus et qu'ils seront vendus à condition d'y exercer une autre industrie. On parle beaucoup d'une zinguerie, dont le siège social est à Auby, près de Douai. Si on vend pour rien cet établissement qu'on a payé très cher, puisque l'on parle de plusieurs centaines de mille francs, ce n'est pas des particuliers tels que MM. Wagret et Schmidt, qui consentiraient à faire pareils sacrifices. Il faut que ce soit une association de capitalistes, comme le comptoir des patrons verriers, qui veut exploiter toute l'industrie du verre sans se rendre compte des misères que cela ferait subir à la classe ouvrière. Comme compensation pour les malheureux verriers à bouteilles, M. Wagret déclare, au nom du Comptoir bien entendu, qu'il va remettre un troisième four à bouteilles en marche, et qu'il occupera ainsi une partie des ouvriers sans travail. Mais cela ne suffit pas, pour satisfaire non seulement les ouvriers, mais aussi le commerce local, puisque l'établissement racheté contenait trois fours. Pour la verrerie à vitres, on ne peut pas bien préciser, puisqu'elle va être remise en activité, les uns déclarent que les Sociétés Wagret et Schmidt en sont bien les possesseurs ; les autres, et c'est la grande majorité, affirment que c'est le Comptoir et que si ce dernier fait remarcher l'usine, c'est par crainte des représailles de l'unanimité des habitants de Fresnes. Quelques soient les acquéreurs de la verrerie à vitres, puisqu'elle va marcher, les ouvriers y travailleront, sauf avis contraire. Tant qu'à les mener comme des bêtes de somme, que ce ne soient pas là les intentions des gros maîtres verriers, car l'ouvrier Fresnois ne se prêtera pas à cette combinaison.

Au sujet de la remise en marche de la verrerie à vitres, une certaine crainte règne parmi tous les habitants de Fresnes. Beaucoup ont peur que lorsque l'usine aura fonctionné pendant quelque temps, laissant ainsi se calmer les esprits, de nouveau celle-ci arrêtera pour ne plus recommencer. Alors, non seulement les ouvriers seraient jetés sur le pavé. Mais comme en ce moment, il va y avoir manque de personnel pour remettre l'usine en marche, on va être obligé de s'adresser à des étrangers. Ainsi, le jour de l'arrêt définitif, il y aurait lutte entre ouvriers étrangers et français, et le commerce local, qui aurait donné du crédit, serait sûr cette fois de ne plus être payé : ce serait la ruine de la commune. Espérons que si l'usine remarche, ces faits là ne se produiront pas.

Nous avons tenu à signaler les craintes de la grande majorité des habitants de Fresnes à MM. Wagret et Schmidt, et ce pour leur gouverne.

L. PROER.

P. S. Nous apprenons que la nouvelle Société constituée dans le but de refaire marcher les Verreries anonymes a l'intention d'utiliser son fond dans le commerce du verre. Elle aurait l'intention de venir s'installer à Fresnesn.

Nous ne pouvons que l'encourager et attendons sa décision avec impatience.

LOURCHES

VOL DE METAUX. — Des tuyaux en cuivre, valant 50 francs, ont été dérobés au préjudice des mines de Douchy, par des voleurs inconnus, que la justice recherche.

NIVELLES

BONNE ANNEE. — Wibaut Henri prétend que le 31 décembre, il s'est trouvé, dans la soirée, attaqué par les nommés Capin Emile, Camile et un inconnu qui, après lui avoir porté des coups, lui auraient déchiré son veston, qu'il estime 20 francs.

La gendarmerie informe.

HASPRES

ET LA LOI ? — Sur plainte du Syndicat des tisseurs, la gendarmerie a ouvert une enquête sur la non délivrance de livrets à des ouvriers employés par M. Delame René, le patron clérical de Valenciennes.

En bon catholique, celui-ci rejette la responsabilité sur son contremaître Lesavre.

Félicitons le syndicat de son zèle à défendre les travailleurs et espérons que la justice saura faire respecter leurs droits.

PRESEAU

OU EST-ELLE ? — Bara, cultivateur, a porté plainte contre le brasseur Trinquet, d'Aulnoy, qui aurait oublié de lui restituer une courroie de tailleur, évaluée 60 francs.

La gendarmerie enquête.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 3 Janvier 1906

Présidence de M. **Codart**, vice-président.

AFFAIRES DE FRAUDE. — C'est un trait décoché que nous voyons comparaître aujourd'hui. Son affaire, appelée vendredi dernier, avait été remise sur la demande de l'inculpé qui réclamait un avocat. Aujourd'hui c'est ce dernier, M. Duvelier, sans doute désigné trop tardivement, qui réclame une remise à son tour.

L'inculpé se nomme Emile Montagne, 44 ans, c'est un voyageur de commerce, demeurant à Roubaix, 1, rue de la Halle. Le 20 décembre, les douaniers Verdier et Haury, la perquisitionnent en gare de Lille, prenant place dans le compartiment d'un train à destination de la Somme, vers 9 heures du matin. Montagne était chargé de 92 paquets de tabac belge, d'une valeur de 287 fr. 20 et pesant 23 kilogs. Il fut vivement appréhendé par les douaniers et poursuivi sous l'inculpation de fraude par voiture.

A l'audience, il fait preuve d'un imperturbable sang-froid. « — Je suis le fameux Montagne ! », annonce-t-il et il proteste énergiquement contre le chef d'accusation porté contre lui. Le Tribunal demande des explications. Montagne lui fournit celle-ci, qui ne manque point d'ingéniosité : la fraude dont il s'est rendu coupable ne saurait être assimilée à une fraude par voiture, le train ne s'étant pas mis en marche puisque la locomotive n'y avait pas encore été attachée ! Nous saurons à une audience ultérieure la valeur que le Tribunal attribue à cette argumentation.

L'inculpé a déjà été condamné pour fraude à 5 mois de prison, 7675 fr. et 500 francs d'amende, puis encore à 3 mois de prison, à 1762 francs et 500 francs d'amende. Il y a dix ans, alors qu'il purgeait une condamnation, Montagne, dont l'esprit est inventif trouva moyen de s'évader de la manière suivante : il se rendit dans l'atelier de menuiserie, et là se trouvait une armoire qui devait être livrée hors de la prison. Montagne s'y introduisit et réussit de cette manière, à recouvrer sa liberté.

— Lucie Lernould, culotière, 20 ans, demeurant à Roubaix, rue du Fort, fut aperçue par un douanier, Grimonpont, près des carrières Dubar. Elle portait 2 kilogs de café. Elle eut le tort d'injurier le douanier qui la surprit. Le Tribunal lui inflige, pour les injures 6 jours de prison, et pour la fraude 3 jours et 500 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — 3 mois de prison à Louis Fleurquin, 37 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— 15 jours à Eugénie Duhamel, 60 ans, pour mendicité.

Pour mendicité en réunion, 6 jours à Jules et à Alfred Jourand.

Tribunal correctionnel de Douai

Audience du Jeudi 4 Janvier 1906

DELIT DE CHASSE. — Théodore Duthoit, 21 ans, fabricant de carreaux céramiques, à Raches, se livre au plaisir de la chasse sans avoir de permis et persiste à nier le fait malgré les affirmations du garde-champêtre, de l'adjoint au maire de Raches et du gendarme qui rédigea le procès-verbal.

Duthoit, sujet belge bien pensant, est condamné à 100 francs d'amende et aux frais.

Le tribunal prononce en outre la confiscation du fusil estimé 50 francs.

RESPECT A LA GENDARMERIE. — Une ménagère de Flines, Lydie Herent, 52 ans, a outragé un gendarme de la brigade d'Orchies qui lui demandait l'adresse de son fils.

Vu ses bons antécédents : 15 jours de prison avec sursis.

VAGABONDAGE. — Lamart Emile, 25 ans, né à Paris, est prévenu de vagabondage.

Comme conséquence de neuf condamnations encourues antérieurement, Lamart récolte 20 jours de prison.

LA CHARITE S. V. P. — Deux mois de prison à Abel Leblanc, journalier, sans domicile fixe pour avoir mendié à Sin-le-Noble.

Leblanc a déjà encouru 14 condamnations dont 7 pour mendicité et vagabondage.

SANS ASILE. — Désiré Gilbert, 20 ans fumiste récolte 8 jours de prison pour vagabondage.

QUI CASSE LES VERRES LES PAIE. — Pour avoir brisé un carreau chez un habitant de Waziers, Giovana Macciarra, 33 ans, sujet ital